

# RENO+

Une recherche-action menée par



## Procédure pour la création d'un bordereau de prix



## 1. Analyse complète d'un dossier

### 1.1. Prise de connaissance du dossier

- Regarder l'**heure** de commencement
- Aller sur **Airtable** via votre accès personnel (reçu par mail via Florence)
  - Onglet de gauche « Analyse (vue ST) », voir les dossiers dont le statut est « Prêt pour analyse »
  - Ouvrir le dossier :
    1. Prendre connaissance des notes/commentaires
    2. Prendre note de l'adresse qui sert de référence dossier
    3. Prendre note de l'estimation du coût des travaux et des primes
    4. Prendre connaissance de la liste des travaux prévus par le CT (colonne «Travaux'»
    5. Compléter la colonne « ST en charge »
- Ouvrir le répertoire du dossier sur le **OneDrive**
  1. Aller dans « Project Reno+ - Documents\11 WP8 - INNOVATION\US 801\TRAIN BRAINE L ALLEUD\0. Dossiers CR »
  2. Ouvrir le répertoire sur base de l'adresse postale.
  3. Ouvrir le RenoTool

### 1.2. Ouvrir visite virtuelle Matterport

- [Tous les espaces \(matterport.com\)](https://matterport.com)
  - Identifiant : [info@brainetoiture.be](mailto:info@brainetoiture.be)
  - Mot de passe : xxx
- Sélectionner le dossier en cours
  - Ouvrir la visite virtuelle (appuyer sur le triangle « play »)
  - Faire une visite complète rapide de la maison pour comprendre la volumétrie et ce que les combles couvrent comme espaces. Faire la visite extérieure également.

#### *Problèmes d'humidité*

1. Quand des problèmes d'humidité sont présents dans la toiture (pente), ne pas direct sortir du train et vérifier si l'isolation du plancher des combles possible.
2. Dans tous les cas, mentionner au CR que les travaux ne seront effectués qu'après résolution de tous les problèmes d'étanchéité.

#### *Vérifier le critère d'éligibilité au train de Braine Toiture*

1. Analyser le dossier pour voir si les critères d'éligibilité à Braine Toiture sont rencontrés
2. Si pas éligible, l'indiquer dans Airtable en taguant CT + changer le statut en « non éligible – analyse post-visite »
3. Si éligible mais avec remarque(s), l'indiquer dans le RENOTOOL

#### *Vérifier les critères d'éligibilité pour la SWCS, le cas échéant*

1. Penser à vérifier les critères d'exclusion SWCS, en utilisant l'onglet « Métré ST » dans le RenoTool
2. Si le CR veut un crédit via SWCS et remplit une condition d'exclusion :

- Retirer toutes mentions du taux à 0%, et ajouter d'office un auditeur dans le devis (paramétrages)
  - Calculer le montant des travaux
  - Préciser en commentaire ce qui fait qu'il n'est pas éligible à la SWCS (par ex= Non éligible SWCS car hauteurs d'allèges non conformes)
  - Dans Airtable, mettre la colonne 'Types de financement' à jour → non éligible SWCS
  - Mettre un commentaire pour le CT dans AirTable
  - Préciser les non conformités : quelles fenêtres, où il y a de l'humidité, etc dans la partie « remarque à faire apparaître dans le devis » de l'onglet Paramétrage.
  - Proposer qu'ils cherchent un financement sur fonds propres ou banques + mentionner estimation travaux
  - Auditeur à prendre pour le suivi des primes
3. Si certains points posent problèmes mais ne provoquent pas l'exclusion de la SWCS :
- Les compiler dans le RenoTool, onglet « MétréST », point « Recommandations »

## 2. Une liste non exhaustive de recommandations possibles est disponible dans le point « Annexes

- Exemples de recommandations ST »
  - Ne faire que des recommandations « inattaquables » et que ne requièrent pas d'explication complémentaire (par ex, ventilation cave qui paraît saine : pourrait amener de l'insécurité et des questions en plus pour nous, alors que la situation de base est OK)
  - Créer un point « 8. Recommandations suite à analyse » en fin de l'onglet « Visite CAS A/B/B (audit critique) » et copier/coller les constatations ST pour en informer l'auditeur
4. Si le CR ne souhaite pas faire appel à la SWCS (cas B) : commentaire = « Le candidat doit confirmer s'il fait appel à la SWCS ou pas. Dans le cas où il n'y fait pas appel, le candidat devra s'impliquer de manière plus active dans les demandes de primes (ou son auditeur le cas échéant). »

### *Vérifier les conformités gaz et électrique*

- Conformité électrique :
  - Présence de l'attestation délivrée par l'organisme de contrôle
- Conformité gaz :
  - Présence de l'attestation délivrée par un organisme agréé (Vincotte, Certinergie, etc) ;
  - Ou, à défaut, présence de la facture d'installation de la chaudière par chauffagiste agréé CERGA (à vérifier sur le site : [Vind een Cerga installateur uit jouw regio!](#))
- Dans le cas où une conformité gaz ou électrique est nécessaire :
  - Prévenir le CT via airtable
  - Voir en annexe les différents cas de figure de mise en conformité: [1.12](#) Procédures conformité gaz et électricité

### 1.3. RenoTool – Paramétrage

- Vérifier que les données aient bien été remplies par le CT
- Si ce n'est pas le cas :
  - Les informations financières ne sont pas indiquées ?  
Utiliser les photos du dossier CR (et non les informations du calculateur du call de préqualification), appeler le CT en cas de doute
- Le cas échéant, adapter les cases
  - Appel à un auditeur
  - Appel à la SWCS (cas A : non, cas B et B critique : oui)
  - Conformité électrique
  - Conformité gaz
- Un taux de risque de 15% doit être appliqué, pour permettre une petite marge de manœuvre en chantier

### 1.4. RenoTool – Visite cas A/B/B (audit critique)

- Parcourir rapidement les points repris dans l'onglet
- Les éléments en jaune sont ceux pour lesquels le CT avait des doutes ; ils nécessitent une attention particulière.

### 1.5. RenoTool – Métré ST

Prendre les mesures sur Matterport et documenter les calculs éventuels dans cet onglet (photos, questions, etc)

#### *Code de mesurage*

- Suivre code de mesurage ci-dessous :

<b>Traitement charpente</b>	Surface des versants avec dépassement de la charpente de 10cm sur les pignons. Surface fenêtres de toit NON décomptée
<b>Isolation versant - entre chevrons existant</b>	Surface des versants avec dépassement de la charpente de 10cm sur les pignons et au-dessus des gouttereaux. Surface chevron NON décomptée Surface fenêtres de toit NON décomptée
<b>Isolation versant - entre pannes + nouveau chevronnage</b>	Surface des versants avec dépassement de la charpente de 10cm sur les pignons et au-dessus des gouttereaux + surfaces verticales couvrant les murs des pieds de versant Surface chevron NON décomptée Surface fenêtres de toit NON décomptée
<b>Isolation, finition, etc... du plancher comble</b>	Surface gîtage NON déduite Surface trappe NON déduite (sauf si elle fait plus d'1 m <sup>2</sup> )

### 1.6. RenoTool – Calcul des prix

#### *00 - Installation et généralités de chantier*

- Remplir la colonne « Quantité » avec les données de l'onglet « Métré ST » (lier ou copier-coller les valeurs). Pour les postes avec inconnues, téléphoner à CT. Suivre la réponse.
- Pour les postes inconnus, contacter le CR



- 00.01 : Installation de chantier :
  - 00.1.00 Frais de déplacements et d'installation: toujours 1
  - 00.1.01 Gestion des déchets de construction en cours d'exécution:
    - Toujours au moins 0.5 m<sup>2</sup>
    - Commentaire : si aucune démolition n'est prévue, enlever la phrase « Les déchets de démolition... »
  - 00.1.22 Evaluation de conformité des installations gaz du logement: à activer si conformité gaz nécessaire
- 00.2 – 00.2.10 : vérifier que le poste 00.2.10 est bien activé en cas d'appel à un auditeur :
  - Cas A et cas B audit critique : doit correspondre au prix max de l'auditeur dans le bordereau (= 1350 €)
  - Cas B : ne pas mettre le prix de l'auditeur dans le bordereau mais indiquer "Pour information, le prix d'un audit est compris entre 1100 € et 1350 €. Les primes couvrent une grande partie de ce montant. » dans les commentaires du devis provisoire + ajouter la précision "prime sans audit" dans l'estimation des primes
  - Quand on fait une version avec et sans audit :
    - Sans audit : enlever toute référence aux mises en conformités et préciser en commentaire « Etant donné que ni la SWCS ni un auditeur n'est présent, le candidat devra s'impliquer de manière active dans les demandes de primes ».
    - Avec audit : ne rien changer
- 00.3 - 00.3.02 : dépend de la technique d'isolation mise en œuvre, voir ci-après.

#### *01 – Démolition*

Quelques soient les éléments à enlever, préciser ce dont il s'agit en commentaire (plancher bois existant, isolant...)

#### *05 – Toiture - Charpente & couverture*

05.2 – 05.2.03 : préciser en commentaire de quels éléments il s'agit (tuiles spéciales, grilles dans les pignons, dans les débords de toiture, présence de déflecteurs...)

#### *06 – Isolation - étanchéité*

##### *a. Isolation des versants*

- Activer d'office le poste de traitement des boiseries (00.3.02)
  - Utiliser la fibre de bois
  - Ne pas faire de variante
- Si isolant existant entre chevrons conservé  
00.3.02 : ne considérer que la moitié de la surface de charpente à traiter
  - Si pose d'isolant uniquement entre chevrons :  
On ne met pas de supplément pour le pare-vapeur qui va devoir enrober les pannes. On considère que cela est couvert par le fait qu'on ne déduit ni les chevrons, ni les fenêtres.

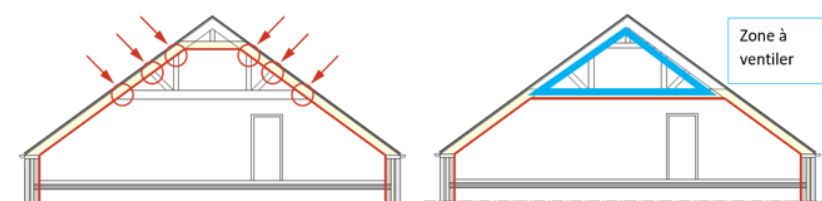
##### *b. Isolation du plancher des combles – charpente classique*

- Utiliser d'office ouate de cellulose
  - Ne pas faire de variante
- Par-dessus un plancher fermé
    - NE PAS activer le poste de traitement des boiseries (00.3.02) (même en option)

- Activer poste 06.1.3.04
  - Attention, si pas besoin de pare-vapeur (plancher béton par ex), enlever la référence dans le commentaire du poste 06.1.3.04
- Si pare-vapeur nécessaire
  - Activer poste 06.1.6.01 :  
Enlever 'toiture' dans la colonne 'description'  
Enlever tout ce qui se rapporte à la toiture dans la colonne 'commentaire'
- Dans Airtable, mettre un commentaire au CT, pour qu'il attire l'attention du CR lors de la visite de restitution : « si isolation de la façade par l'extérieur un jour, remontée verticale d'isolant nécessaire dans le grenier, pour limiter les nœuds constructifs ». Ajouter également cette remarque dans point « 8. Recommandations suite à analyse » en fin de l'onglet « Visite CAS A/B/B (audit critique) (point déjà créé précédemment ou à créer).
- 06.1.7 :  
Éléments électriques ou spots encastrés à l'endroit où on veut isoler :  
S'il s'agit d'éléments basse ou très basse tension, une des solutions suivantes, la première étant à privilégier :
  1. Voir si on peut faire un caisson (par exemple pour boîte de dérivation) → par l'ENT qui fait l'isolation. Le préciser dans commentaire dans le poste.
  2. Bouger l'élément (par exemple interrupteur), tant qu'il n'y a pas de modification de l'installation électrique → par l'ENT qui fait l'isolation
  3. Si on modifie l'installation électrique (ajout d'une boîte de dérivation par ex), le schéma électrique doit être remis à jour pour la conformité. → par ELEC .
  4. Quand il est difficile d'évaluer le nombre précis de spots ou boîtes de dérivations, mentionner « quantités présumées du nombres de caissons nécessaires (x boîtes de dérivation et x spots encastrés), sur base de ce qui est visible. A réviser sur base de la réalité de terrain ».
- Dans le cas où des combles perdus sont créés  
Mettre un commentaire au CT, pour qu'il attire l'attention du CR lors de la visite de restitution : « Attention, si vous comptez refaire l'étanchéité à l'air de votre maison, il sera nécessaire de prévoir une ventilation au grenier.»

Ventilation à prévoir dans les combles perdus (voir CDC §II.D)

- surface à prévoir: au moins 1/500 de la surface des **combles perdus**
- à placer sur 2 façades ou pans de toitures opposés



Source: NIT255

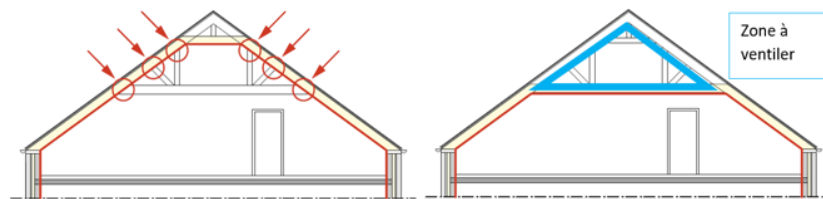
➤ Dans ou par-dessus un plancher ouvert

- Poste de traitement des boiseries (00.3.02) :
  - A activer d'office si isolation du plancher dans l'épaisseur des gîtes existantes
  - Ne pas activer si on laisse un isolant en place dans le gitage
- Activer poste 06.1.4.04
- Activer poste 06.1.6.01
  - Enlever 'toiture' dans la colonne 'description'

- Enlever tout ce qui se rapporte à la toiture dans la colonne 'commentaire'
- Activer le poste 06.1.6.03 si isolation dans l'épaisseur des gîtes existantes
- Dans Airtable, mettre un commentaire au CT, pour qu'il attire l'attention du CR lors de la visite de restitution : « si isolation de la façade par l'extérieur un jour, remontée verticale d'isolant nécessaire dans le grenier, pour limiter les nœuds constructifs ».  
Ajouter également cette remarque dans point « 8. Recommandations suite à analyse » en fin de l'onglet « Visite CAS A/B/B (audit critique) (point déjà créé précédemment ou à créer).
- 06.1.7 :  
Éléments électriques ou spots encastrés à l'endroit où on veut isoler :  
S'il s'agit d'éléments basse ou très basse tension, une des solutions suivantes, la première étant à privilégier :
  5. Voir si on peut faire un caisson (par exemple pour boîte de dérivation) → par l'ENT qui fait l'isolation. Le préciser dans commentaire dans le poste.
  6. Bouger l'élément (par exemple interrupteur), tant qu'il n'y a pas de modification de l'installation électrique → par l'ENT qui fait l'isolation
  7. Si on modifie l'installation électrique (ajout d'une boîte de dérivation par ex), le schéma électrique doit être remis à jour pour la conformité. → par ELEC .
  8. Quand il est difficile d'évaluer le nombre précis de spots ou boîtes de dérivation, mentionner « quantités présumées du nombre de caissons nécessaires (x boîtes de dérivation et x spots encastrés), sur base de ce qui est visible. A réviser sur base de la réalité de terrain ».
- Dans le cas où des combles perdus sont créés  
Mettre un commentaire au CT, pour qu'il attire l'attention du CR lors de la visite de restitution : « Attention, si vous comptez refaire l'étanchéité à l'air de votre maison, il sera nécessaire de prévoir une ventilation au grenier.”

Ventilation à prévoir dans les combles perdus (voir CDC §II.D)

- surface à prévoir: au moins 1/500 de la surface des [combles perdus](#)
- à placer sur 2 façades ou pans de toitures opposés



Source: NIT255

### c. Isolation du plancher des combles – présence de fermettes

- Utiliser d'office de laine de verre soufflée ou équivalent
- Ne pas faire de variante
- Poste de traitement des boiseries (00.3.02) :
  - A activer d'office si isolation du plancher dans l'épaisseur des gîtes existantes
  - Ne pas activer si on laisse un isolant en place dans le gitage
- Lorsque la couverture de toiture est étanche à la vapeur d'eau, attirer l'attention de l'entrepreneur sur cet élément.
- Activer d'office le poste 05.2.03 : les combles doivent absolument être ventilés correctement. Préciser quels éléments sont utilisés en commentaire (tuiles spéciales, grilles dans les pignons, dans les débords de toiture, présence de déflecteurs...)
- Activer poste 06.1.5.05 : il doit toujours y avoir une zone isolée non fermée, pour permettre une bonne circulation de l'air.



- Activer poste 06.1.5.06 - Isolation en laine de verre soufflée sur structure existante des combles - avec stockage possible (plancher) (voir II.E.2)
- Dans Airtable, mettre un commentaire au CT, pour qu'il attire l'attention du CR lors de la visite de restitution : « si isolation de la façade par l'extérieur un jour, remontée verticale d'isolant nécessaire dans le grenier, pour limiter les nœuds constructifs ». Ajouter également cette remarque dans point « 8. Recommandations suite à analyse » en fin de l'onglet « Visite CAS A/B/B (audit critique) (point déjà créé précédemment ou à créer).
- 06.1.7 - Equipements et travaux liés à l'étanchéité à l'air et à la vapeur et à l'isolation de toiture par l'intérieur :
  - Éléments électriques ou spots encastrés à l'endroit où on veut isoler :  
S'il s'agit d'éléments basse ou très basse tension, une des solutions suivantes, la première étant à privilégier :
    1. Voir si on peut faire un caisson (par exemple pour boîte de dérivation) → par l'ENT qui fait l'isolation. Le préciser dans commentaire dans le poste.
    2. Bouger l'élément (par exemple interrupteur), tant qu'il n'y a pas de modification de l'installation électrique → par l'ENT qui fait l'isolation
    3. Si on modifie l'installation électrique (ajout d'une boîte de dérivation par ex), le schéma électrique doit être remis à jour pour la conformité. → par ELEC .
    4. Quand il est difficile d'évaluer le nombre précis de spots ou boîtes de dérivation, mentionner « quantités présumées du nombre de caissons nécessaires (x boîtes de dérivation et x spots encastrés), sur base de ce qui est visible. A réviser sur base de la réalité de terrain ».
  - Conservation d'un isolant déjà en place :  
Si l'isolant comporte un surfaçage de type kraft et que celui-ci est orienté vers le haut (côté froid), il faut activer le poste 06.1.7.8

#### *08 – Menuiseries extérieures*

- Si changement de menuiseries :  
Enlever ce qui concerne la 'version électrique' dans le commentaire de la fenêtre choisie

#### *09 – Chauffage – climatisation*

- Lorsque l'on reçoit le devis de mise en conformité gaz :
  - Recopier mot pour mot le devis dans le bordereau, avec les prix associés

#### *10 – Electricité*

- Lorsque l'on reçoit le devis de mise en conformité électrique :
  - Recopier mot pour mot le devis de Simelecpro dans le bordereau, avec les prix associés
  - Rajouter une note dans le bordereau "Seuls les petits travaux de mise en conformité sont compris dans ce devis. Des travaux complémentaires pourraient être nécessaires après l'analyse approfondie de votre installation par l'électricien lors de sa visite."

### **1.7. RenoTool – Document offre – à imprimer**

- Vérifier :
  - Que la date soit bien écrite en français
  - Les sommes dans le devis
  - Si l'estimatif du premier call correspond. Indiquer le montant des travaux dans repris dans le devis dans Airtable.
  - Pour les cas B :





- Vérifier que la mensualité indiquée dans le document récap corresponde bien à une mensualité simulée via AppiCrédit (SWCS) selon les caractéristiques du CR
- Vérifier que le document récap indique bien que le taux est de 0% sous réserve d'acceptation du dossier du candidat rénovateur par la SWCS (actuellement dans la section commentaire du document récap).
- S'assurer que toutes les informations nécessaires se retrouvent dans la partie 'remarque'. Celles-ci doivent être encodées au niveau de l'onglet 'Paramétrage' (« remarque à faire apparaître dans le devis) et comprendre au minimum :
  - La technique d'isolation choisie : isolation des rampants, isolant du plancher
  - Les mises en conformité nécessaires
  - Les m<sup>2</sup> d'espace de stockage prévu dans les combles, le cas échéant (fermettes)
  - Des précisions s'il s'agit d'un cas particulier (couverture de toiture étanche à la vapeur d'eau, par exemple),...

#### 1.8. Finalisation : Airtable – Analyse (vue ST)

- Regarder l'heure de fin et évaluer le temps de travail
- Ouvrir le dossier du projet dans airtable
  - Indiquer l'estimation des primes et du montant des travaux pour le devis provisoire dans les colonnes adéquates
  - Indiquer la durée de traitement du dossier
- Prévenir les CT que le dossier est prêt pour relecture :
  - Mettre un commentaire dans la colonne 'Notes', et tagguer le CT en charge. Indiquer éventuellement les remarques importantes
  - Indiquer le CT concerné dans la colonne 'la balle est chez...'

#### 1.9. Finalisation : impression des bordereaux de prix et devis provisoires

Une fois les remarques intégrées au RenoTool suite aux remarques des CT, créer les documents qui seront fournis au CR.

*Document offre - à imprimer »*

- S'assurer que les séparateurs soient les suivants :
  - Espace ou rien pour les milliers
  - Virgule pour les décimales

*« Bordereau prix - à imprimer » avec tri préalable sur la colonne j « Prix total »*

- Trier le bordereau, via le bouton en haut à gauche. Cela doit permettre de n'afficher que les poste où la quantité est différente de 0. (Une petite vérification est toujours bien...)
- Cacher les colonnes F à J avant l'impression
- S'assurer que la 1<sup>ère</sup> page contienne le max d'infos (pas de saut de page, etc)
- S'assurer que les séparateurs soient les suivants :
  - Espace ou rien pour les milliers
  - Virgule pour les décimales

Envoi des pdf à Florence :

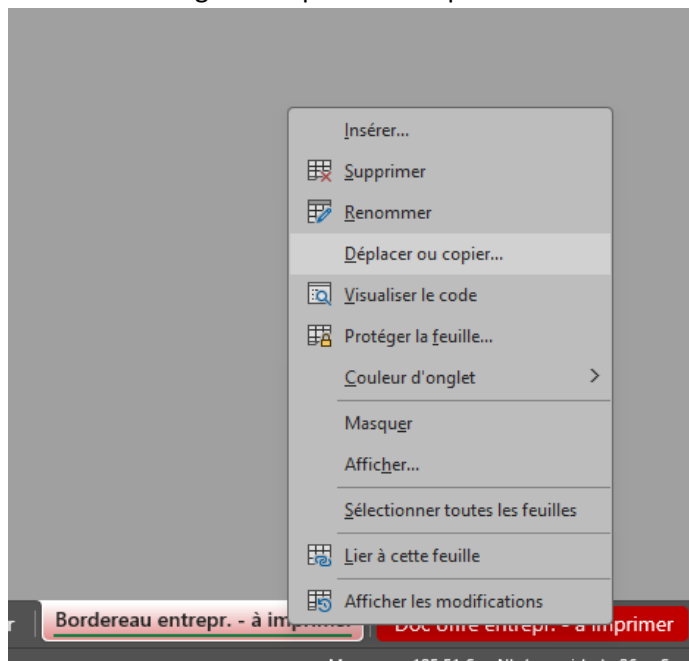
Mettre à jour le statut dans airtable (statut bordereau et devis provisoire : prêt pour relecture par Flo L.)

### 1.10. Génération des exports Excel pour les entrepreneurs

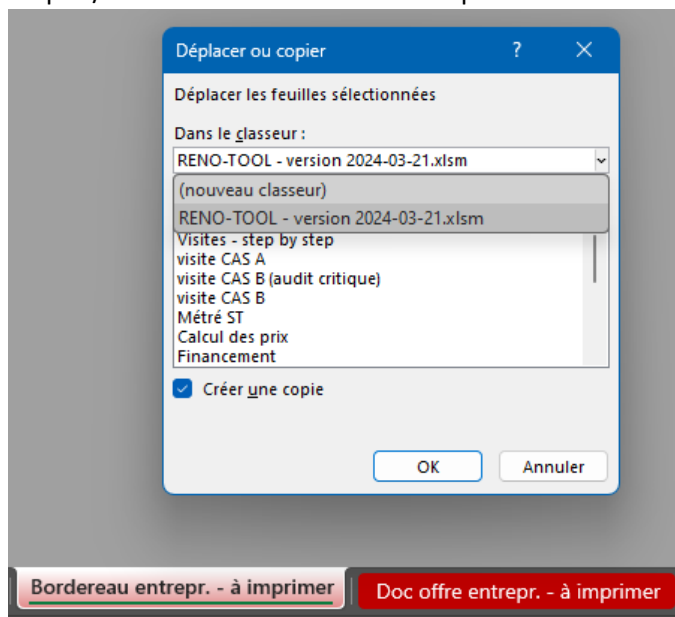
Une fois le GO reçu des CT, et l'entrepreneur choisi, il reste à générer les excel qui leur seront envoyés.

Copier les pages "devis" et "bordereau" entreprise dans un nouvel Excel.

- a. Clic droit sur onglet : "déplacer ou copier"



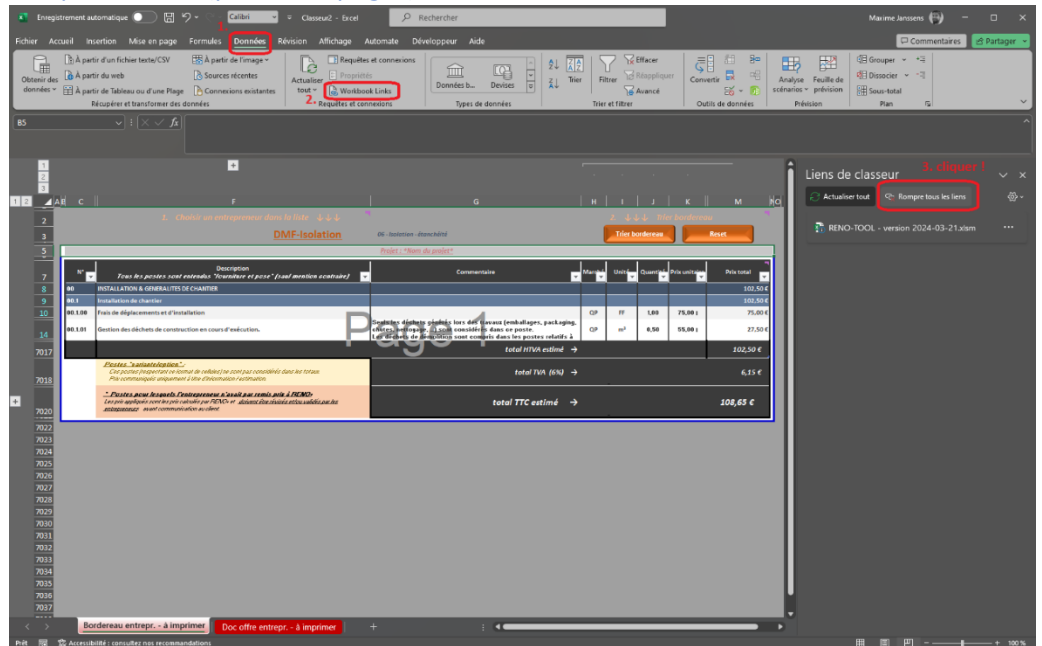
- b. Cliquer/sélectionner sur "créer une copie" et choisissez dans un nouveau classeur



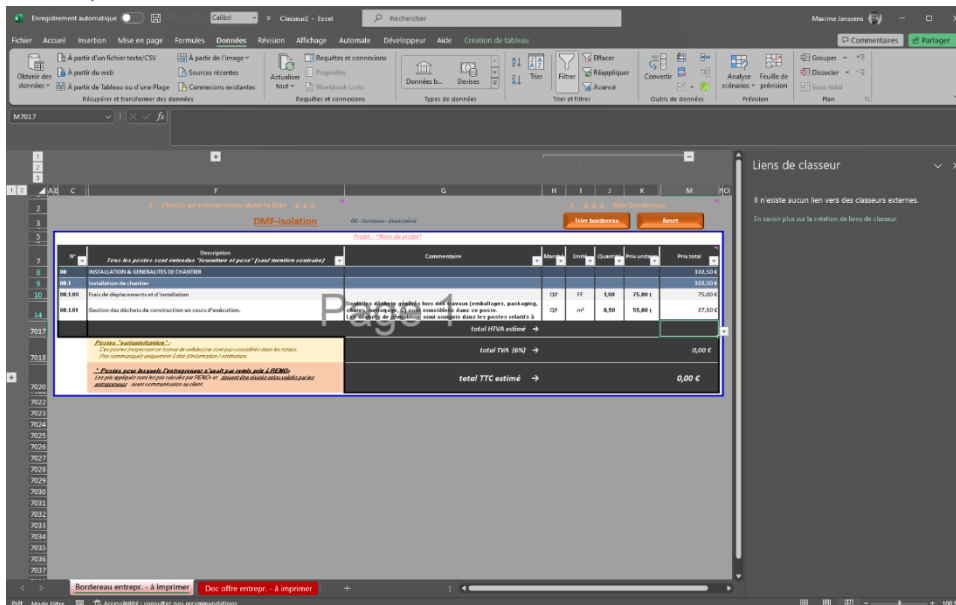
- c. Faites ceci pour les 2 onglets (sauf que pour le 2ème onglet, sélectionnez le classeur que vous venez de créer)

Aller dans l'onglet "Données" de ce nouvel Excel

- Cliquer sur "workbooks links"
- Rompre les liens (pour les 2 pages)



2. Attention le montant total HTVA a disparu dans le bordereau à communiquer aux entrepreneurs → il faut le recopier à nouveau dans le RenoTool et le recoller (uniquement valeurs) dans le nouvel Excel.



Enregistrez

Cet Excel dans le dossier Entrepreneur dans le dossier CR correspondant (s'il n'existe pas encore, créez ce dossier).

### 3. Annexes

#### 1.11. Exemples de recommandations ST

- Amiante

Présence d'amiante au niveau des tuyauteries en sous-sol

Ce problème est à surveiller. Il convient également d'appeler un professionnel dans le cas de travaux sur ces éléments.

- Hauteurs d'allèges

Plusieurs allèges de votre logement présentent une hauteur non conforme (<80 cm).

Pour éviter les risques de chutes, non recommandons de placer un système de verrouillage à clé.

Nous avons identifié ce problème pour les fenêtres suivantes : ...

- Hauteurs de garde-corps

La hauteur du mur servant de garde-corps au niveau de l'étage ... est non conforme (<80cm)

Pour éviter les risques de chutes, non recommandons vivement de placer un élément afin d'atteindre une hauteur de min 80 cm.

Cet élément devra être ancré solidement de façon à pouvoir retenir le poids d'un adulte moyen.

- Détection incendie

Sauf erreur de notre part, 1 seul détecteur incendie est présent.

Afin d'assurer la sécurité, 1 détecteur par niveau d'habitation est préconisé.

- Salubrité - Fenêtre de toit

Dans le cas de l'aménagement ultérieur des combles en pièce habitée, veuillez noter qu'un critère d'éclairage naturel doit être respecté pour que la pièce soit considérée comme salubre.

Celui-ci est le suivant : la surface vitrée doit correspondre au minimum à 1/14ème de la superficie de la pièce.

- Diminution de la surface de fenêtre

Vous souhaitez remplacer la fenêtre de toit existante.

Il est important de noter que la fenêtre qui sera placée sera légèrement plus petite que l'actuelle (10 à 15 cm de large en moins).

- Ventilation des combles perdus

Les combles perdus (= l'espace au-dessus de votre plancher des combles) ne semble pas ventilé correctement.

Nous vous conseillons de prévoir une ventilation dans cet espace (grilles dans la toiture, par exemple)



- Ventilation du local compteur gaz

Le local contenant le compteur gaz doit être ventilé en permanence.  
Nous vous conseillons de laisser la fenêtre ouverte ou d'utiliser un entrebailleur de fenêtre.

- Remontée isolant

Dans le cas d'une isolation ultérieure des façades par l'extérieur, une remontée verticale d'isolation dans le grenier sera nécessaire, afin de limiter les nœuds constructifs.



## 1.12. Procédures conformité gaz et électricité

### Conformité électricité

ST confirme si le document de conformité présenté par le CR est valide ou non

Si conforme, ST l'indique dans les commentaires dans AirTable en taguant le CT

Si NON conforme :

1. ST ajoute le BB « mise en conformité électricité » dans Airtable
2. ST demande devis à Simelecpro ([simon.gloire@simelecpro.be](mailto:simon.gloire@simelecpro.be)) via l'adresse [brainetoiture@buildwise.be](mailto:brainetoiture@buildwise.be)

*Bonjour Simon,*

*Vous trouverez ci-dessous les informations relatives à un dossier de mise en conformité électrique à étudier :*

- *Coordonnées complètes du candidat rénovateur :  
XXX*
- *Adresse du logement concerné  
XXX*
- *Photos prises lors de la visite : xxx == créer un lien WeTransfer*
- *Accès à la visite virtuelle (il est possible de se déplacer facilement via les icônes situées en bas à gauche de l'écran) : xxx*

*Pourriez-vous nous transmettre votre devis pour la mise en conformité électrique de ce logement, ainsi que son contrôle par un organisme agréé ?*

*N'hésitez pas à nous contacter s'il vaut manque des informations.*

*Merci d'avance,*

*Bien à vous,*

3. ST change le statut « Statut bordereau & devis provisoire » dans AirTable « en attente du devis électricien »
4. ENT (Simelec Pro) renvoie son devis à l'adresse [brainetoiture@buildwise.be](mailto:brainetoiture@buildwise.be)
5. ST dépose le devis dans le dossier du CR sur Share Point
6. ST adapte le « Statut bordereau & devis provisoire » sur AirTable en « Devis électricien reçu »
7. ST introduit le devis de ENT (Simelec Pro) **mot pour mot et montant par montant** dans le devis provisoire (du RENO-TOOL) qui sera transmis au CR lors de la visite de restitution
8. CT fait la visite de restitution

### **POUR LES CAS A ET CAS EN FINANCEMENT SUR FONDS PROPRES :**

9. Après la visite de restitution, CR valide les travaux à effectuer par ENT (Simelec Pro)
10. CT demande à ENT (Simelec Pro) d'envoyer son devis en direct au CR avec les documents suivants :
  - a. Devis et bordereau finalisés

- b. Contrat accompagné de l'annexe 2 de la convention Buildwise-intervenants professionnels relatif à la gestion des sujétions imprévues
- 11. CT s'assure que CR renvoie le contrat et devis signés à ENT (Simelec Pro)
- 12. ENT (Simelec Pro) envoie sa facture d'acompte en direct au CR (avec [brainetoiture@buildwise.be](mailto:brainetoiture@buildwise.be) en copie) = max 30% du montant des travaux
- 13. CR paye la facture d'acompte
- 14. ENT (Simelec Pro) réalise les travaux
- 15. ENT (Simelec Pro) envoie sa facture finale à CR (avec [brainetoiture@buildwise.be](mailto:brainetoiture@buildwise.be) en copie) + contacte son OA pour organiser le contrôle de conformité.
- 16. CR paye la facture finale
- 17. L'OA de ENT se rend sur place + envoie le certificat de conformité à CR et à l'adresse [brainetoiture@buildwise.be](mailto:brainetoiture@buildwise.be)
  - a. Si toujours pas conforme : boucle sur travail ENT (Simelec Pro)
- 18. ST prévient CR que la conformité est acquise
- 19. Le cas échéant, CT envoie le certificat de conformité et la facture de Simelec Pro à l'auditeur pour la demande de primes.

**POUR LES CAS B ET CAS B AUDIT CRITIQUE (AVEC SWCS) :**

- 9. Après la visite de restitution et la validation de CR de faire les travaux, CR introduit sa demande de financement sur AppiCrédit (sur base du devis provisoire formaté compilant tous les entrepreneurs)
- 10. En attente de la pré-validation de la SWCS
- 11. ST crée un devis par entrepreneur pour la SWCS et demande son formatage à Jim via une notification dans AirTable
- 20. CT envoie le devis formaté SWCS à ENT (Simelec Pro) et demande à ENT (Simelec Pro) d'envoyer son devis formaté en direct au CR avec le contrat accompagné de l'annexe 2 de la convention Buildwise-intervenants professionnels relatif à la gestion des sujétions imprévues
- 12. CR introduit le devis définitif formaté de ENT dans AppiCrédit, en même temps que les autres devis formatés des autres entrepreneurs (isolation, fenêtre de toit, électricité)
- 13. En attente de la validation finale de la SWCS
- 14. CR signe son contrat de financement sur AppiCrédit
- 15. CT s'assure que CR renvoie le contrat et devis signés à ENT (Simelec Pro)
- 16. ENT (Simelec Pro) envoie sa facture d'acompte en direct au CR (avec [brainetoiture@buildwise.be](mailto:brainetoiture@buildwise.be) en copie) = max 30% du montant des travaux
- 17. CR introduit la facture d'acompte sur AppiCrédit et la SWCS envoie le montant de la facture sur le compte du CR qui paye ensuite la facture d'acompte de ENT

A FEW MOMENTS LATER...

- 18. ENT (Simelec Pro) réalise les travaux
- 19. ENT (Simelec Pro) envoie sa facture finale au CR (avec [brainetoiture@buildwise.be](mailto:brainetoiture@buildwise.be) en copie) + contacte son OA pour organiser réception
- 20. CR introduit la facture finale de ENT sur AppiCrédit et la SWCS envoie le montant de la facture sur le compte du CR qui paye ensuite la facture d'acompte de ENT
- 21. L'OA de ENT se rend sur place + envoie le certificat de conformité à CR et à l'adresse [brainetoiture@buildwise.be](mailto:brainetoiture@buildwise.be)
  - a. Si toujours pas conforme : boucle sur travail ENT (Simelec Pro)

22. ST prévient CR que la conformité est acquise
23. CR envoie son certificat de conformité à la SWCS (?)
24. Le cas échéant, CT envoie le certificat de conformité et la facture de Simelec Pro à l'auditeur pour la demande de primes.

### Conformité gaz

ST confirme si le document de conformité présenté par le CR est valide ou non

Si conforme, ST l'indique dans les commentaires dans AirTable en taguant le CT

Si NON conforme :

1. ST ajoute le BB « mise en conformité gaz » dans AirTable + indique « prévenir CR que manque conformité installation gaz » dans les commentaires dans AirTable en taguant le CT
2. CT téléphone à CR pour expliquer la procédure (délai et prix)
3. CT envoie un mail de synthèse procédure à CR
4. CR donne accord à CT pour passage ENT (Blue Expérience)
5. CT contacte ENT pour qu'ENT planifie sa visite en direct avec CR
6. CT change le statut « Statut bordereau & devis provisoire » dans AirTable « en attente du devis chauffagiste »

A FEW MOMENTS LATER...

7. ENT (Blue Expérience) se rend sur place
8. ENT (Blue Expérience) envoie sa facture en direct à CR (avec [brainetoiture@buildwise.be](mailto:brainetoiture@buildwise.be) en copie) + envoie son rapport (+ devis grosses modifications éventuelles) à l'adresse [brainetoiture@buildwise.be](mailto:brainetoiture@buildwise.be)
9. CR paye directement la facture de ENT (Blue Expérience)

### POUR LES CAS A ET CAS EN FINANCEMENT SUR FONDS PROPRES :

#### 10. Si conforme :

- a. ST adapte le « Statut bordereau & devis provisoire » sur AirTable en « Devis chauffagiste reçu »
- b. ST introduit une demande de passage OA (Certinergie) via la plateforme de Certinergie + indique la manipulation dans les commentaires de AirTable
- c. OA (Certinergie) se rend sur place
- d. CR paye la facture de OA
- e. Certificat disponible sur la plateforme Certinergie pour CT et CR  
Si toujours pas conforme : boucle sur travail ENT (Blue Expérience)
- f. CT envoie les factures de Blue Expérience et de Certinergie à l'auditeur pour l'obtention des primes à la mise en conformité gaz

#### 11. Si PAS conforme avec grosses modifications requises :

- a. Le cas échéant, si ENT (Blue Expérience) doute sur les travaux à effectuer, ENT contacte Certinergie pour validation des travaux à effectuer pour la mise en conformité
- b. ENT (Blue Expérience) transmet son devis à [brainetoiture@buildwise.be](mailto:brainetoiture@buildwise.be)



- c. ST dépose le devis dans le dossier du CR sur Share Point
- d. ST adapte le « Statut bordereau & devis provisoire » sur AirTable en « Devis chauffagiste reçu »
- e. ST intègre le devis de Blue Expérience **mot pour mot et montant par montant** dans le devis provisoire qui sera transmis au CR lors de la visite de restitution
- f. CT fait la **visite de restitution** et présente les devis.
- g. Après la visite de restitution, CR valide les travaux à effectuer par ENT (Blue Expérience)
- h. CT demande à ENT (Blue Expérience) d'envoyer son devis en direct au CR avec les documents suivants :
  - a. Devis et bordereau finalisés
  - b. Contrat accompagné de l'annexe 2 de la convention Buildwise-intervenants professionnels relatif à la gestion des sujétions imprévues
- i. CT s'assure que CR renvoie le contrat et devis signés à ENT (Blue Expérience)
- j. ENT (Blue Expérience) envoie sa facture d'acompte en direct au CR (avec [brainetoiture@buildwise.be](mailto:brainetoiture@buildwise.be) en copie) = max 30% du montant des travaux
- k. CR paye la facture d'acompte
- l. ENT (Blue Expérience) réalise les travaux
- m. ENT (Blue Expérience) envoie sa facture finale à CR (avec [brainetoiture@buildwise.be](mailto:brainetoiture@buildwise.be) en copie)
- n. CR paye la facture finale
- o. ST prévient CR que la conformité est acquise
- p. Le cas échéant, CT envoie la facture de Blue Expérience à l'auditeur pour la demande de prime (car la facture suffit pour prouver la conformité)

#### POUR LES CAS B ET CAS B AUDIT CRITIQUE (AVEC SWCS) :

##### 10. Si conforme :

- a. ST adapte le « Statut bordereau & devis provisoire » sur AirTable en « Devis chauffagiste reçu »
- b. CT introduit une demande de passage OA (Certinergie) via la plateforme de Certinergie
- c. OA (Certinergie) se rend sur place
- d. CR paye la facture de OA
- e. Certificat disponible sur la plateforme Certinergie pour CT et CR  
Si toujours pas conforme : boucle sur travail ENT (Blue Expérience)
- f. CT envoie les factures de Blue Expérience et de Certinergie à l'auditeur pour l'obtention des primes à la mise en conformité gaz

QUESTION : comment faire pour que ces travaux puissent être pris en compte auprès de la SWCS pour le financement et les primes ?

##### 11. Si **PAS conforme** avec grosses modifications requises :

- a. ENT (Blue Expérience) transmet son devis à [brainetoiture@buildwise.be](mailto:brainetoiture@buildwise.be)
- b. ST dépose le devis dans le dossier du CR sur Share Point
- c. ST adapte le « Statut bordereau & devis provisoire » sur AirTable en « Devis chauffagiste reçu »
- d. ST intègre le devis de Blue Expérience **mot pour mot et montant par montant** dans le devis provisoire qui sera transmis au CR lors de la visite de restitution



- e. CT fait la **visite de restitution** et présente les devis
- f. Après la visite de restitution et la validation de CR de faire les travaux, CR introduit sa demande de financement sur AppiCrédit (sur base du devis provisoire formaté compilant tous les entrepreneurs)
- g. En attente de la pré-validation de la SWCS
- h. ST crée un devis par entrepreneur pour la SWCS et demande son formatage à Jim via une notification dans AirTable
- i. CT envoie le devis formaté SWCS à ENT (Blue Expérience) et demande à ENT (Blue Expérience) d'envoyer son devis formaté en direct au CR avec le contrat accompagné de l'annexe 2 de la convention Buildwise-intervenants professionnels relatif à la gestion des sujétions imprévues
- j. CR introduit le devis définitif formaté de ENT dans AppiCrédit, en même temps que les autres devis formatés des autres entrepreneurs (isolation, fenêtre de toit, électricité)
- k. En attente de la validation finale de la SWCS
- l. CR signe son contrat de financement sur AppiCrédit
- m. CT s'assure que CR renvoie le contrat et devis signés à ENT (Blue Expérience)
- n. ENT (Blue Expérience) envoie sa facture d'acompte en direct au CR (avec [brainetoiture@buildwise.be](mailto:brainetoiture@buildwise.be) en copie) = max 30% du montant des travaux
- o. CR introduit la facture d'acompte sur AppiCrédit et la SWCS envoie le montant de la facture sur le compte du CR qui paye ensuite la facture d'acompte de ENT

#### A FEW MOMENTS LATER...

- p. ENT (Blue Expérience) réalise les travaux
- q. ENT (Blue Expérience) envoie sa facture finale au CR (avec [brainetoiture@buildwise.be](mailto:brainetoiture@buildwise.be) en copie)
- r. CR introduit la facture finale de ENT sur AppiCrédit et la SWCS envoie le montant de la facture sur le compte du CR qui paye ensuite la facture d'acompte de ENT
- s. ST prévient CR que la conformité est acquise
- t. Le cas échéant, CT envoie la facture de Blue Expérience à l'auditeur pour la demande de prime (car la facture suffit pour prouver la conformité)